



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
Schéma d'aménagement et de développement
Règlement de remplacement no. 152-04-2012

Secteur Centre

Plan d'accompagnement 1, 2, 3 et 4

- Secteur_centre
- Prise d'eau potable
- Secteur d'intérêt**
 - Piste de ski de fond
 - Sanctuaire de pêche
 - Sanctuaire de pêche de dore règlemente
 - Sanctuaire de pêche règlemente
 - Site d'intérêt archéologique
 - Site d'intérêt historique et culturel
 - Terrain de golf
- Zone contrainte**
 - Depotoir de boues de fosses septiques
 - Depotoir de déchets solides
 - etang d'oxydation
 - Graviere, sabliere
 - Lac, rivière ou ruisseau ou l'érosion des berges pose des contraintes
 - Parc a residus miniers
 - Rivières
 - Réseau collecteur
- réseau routier compl**
 - 3- Route nationale
 - 4- Route
 - 5- Rue
 - 6- Chemin
 - Chemin Maniwaki
 - Courbe de niveau
- Zone contrainte**
 - Depotoir de boues de fosses septiques
 - Depotoir de déchets solides
 - etang d'oxydation
 - Graviere, sabliere
 - Lac ou la pression de villegiature est elevee
- Territoire d'intérêt**
 - Site d'intérêt historique et culturel
 - Site d'intérêt naturel
 - Terrain de golf
 - Vue d'intérêt esthétique
 - Îlots déstructurés
 - Terr_d'intérêt_lignes
 - Lacs
- Grandes affectations**
 - Agriculture intensive
 - Agro-forestier
 - Foret de production domestique
 - Foret de production industrielle
 - Foret recreo-tourisme extensif
 - Foret/conservation
 - Perimetre d'urbanisation
 - Récréo-tourisme intensif
 - territoire autochtone
 - Villegiature

Adopté le 25 avril 2012

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC-TRÉS.-DIR. GÉNÉRAL
DENIS CLERMONT, SEC-TRÉS.-DIR. GÉNÉRAL